

Ministry of Education

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



Le 12 septembre 2012

Madame,  
Monsieur,

Je vous offre mes meilleurs vœux de réussite en ce début de nouvelle année scolaire. J'espère que vos élèves, votre personnel et les parents se mettent au rythme de la deuxième semaine d'école après un été agréable. Je vous écris aujourd'hui pour parler des prochaines étapes en matière de relations de travail, maintenant que l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*. Cette loi constitue un pas important en avant, et elle apporte la tranquillité d'esprit aux élèves et aux familles de l'Ontario en leur assurant deux années sans conflit de travail dans les écoles.

La *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves* fait partie des moyens que prend le gouvernement McGuinty pour protéger ce que nous avons acquis au cours des neuf dernières années en travaillant ensemble, tout en prenant des mesures pour surmonter nos défis financiers communs.

En février, les conversations à la table provinciale de discussion ont commencé. Au bout de six mois et plus de 300 heures de discussion, le gouvernement est arrivé à une entente avec l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA). Cette entente représente une approche équitable et équilibrée qui contribuera à protéger les progrès que nous avons réalisés.

Depuis la signature de l'entente avec l'OECTA en juillet, d'autres membres du personnel enseignant et de soutien ont signé des ententes. Mais afin d'assurer la paix et la stabilité dans les écoles et d'honorer nos obligations financières, nous devons prendre des mesures pour que des ententes semblables soient instaurées dans tout le système d'éducation.

La décision de présenter le projet de loi a été difficile mais nécessaire. Nous ne pouvons pas mettre en danger les gains extraordinaires que nous avons réalisés ensemble en éducation au cours des neuf dernières années.

Aujourd'hui, l'effectif des classes est réduit et la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein sont offerts dans environ 1 700 écoles. Le rendement scolaire s'améliore et plus d'élèves que jamais obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Tout cela a été réalisé grâce à un engagement commun à faire de notre système d'éducation financé par les fonds publics un des meilleurs du monde. C'est aussi grâce à votre passion et à votre dévouement qu'ensemble, avec les parents, le personnel enseignant, les élèves et le personnel, tant a été accompli.

La *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves* prévoit que les conseils scolaires, le personnel enseignant et le personnel de soutien auront jusqu'au 31 décembre 2012 pour s'engager dans des négociations collectives locales. Ainsi, nos partenaires en éducation pourront arriver à des ententes qui respectent les conditions locales tout en atteignant les buts stratégiques et financiers établis dans la *Loi*.

Si une convention ne respecte pas les buts énoncés dans la *Loi*, la ministre de l'Éducation demandera aux parties de continuer à travailler localement et, au besoin, leur imposera une convention. Il est néanmoins encore temps de conclure des conventions locales, et tous les conseils sont encouragés à continuer le travail qu'ils ont entrepris pour avoir des conventions le plus tôt possible.

Les conseils comptant des fédérations qui ont déjà conclu des ententes, plus précisément les conseils scolaires catholiques et publics de langue française et les conseils scolaires catholiques de langue anglaise, devront inclure dans leurs conventions collectives des dispositions conformes aux termes de leurs protocoles d'entente respectifs concernant les processus d'embauche équitables et transparents et les évaluations diagnostiques équilibrées.

Les conseils comptant des fédérations qui n'ont pas encore conclu d'entente, c'est à dire les conseils scolaires publics de langue anglaise, ne seront pas tenus d'intégrer ces dispositions dans les conventions collectives locales.

Cependant, le gouvernement ira de l'avant avec des plans pour mettre pleinement en œuvre les dispositions sur l'embauche équitable et transparente et les évaluations diagnostiques équilibrées de manière égale dans chaque conseil, en utilisant les outils à sa disposition.

En particulier, dans les prochains jours, vous recevrez d'autres renseignements sur le règlement touchant l'embauche équitable et transparente qui a été annoncé en août. Ce règlement établira un processus cohérent, standard et ouvert que les conseils devront respecter pour embaucher du personnel enseignant suppléant à long terme et permanent.

Bientôt, le Ministère lancera le processus de consultation pour la rédaction d'une note Politique/Programmes sur l'utilisation efficace des évaluations diagnostiques.

Les conseils scolaires de langue française recevront également des informations clarifiant les exigences relatives à l'accueil et à la supervision dans les prochains jours.

Enfin, vous recevrez dans la semaine une note de service B fournissant des renseignements sur les rajustements de financement qui seront faits pour tenir compte de la *Loi donnant la priorité aux élèves*.

Au cours des semaines et des mois à venir, quand nous mettrons en application la *Loi donnant la priorité aux élèves*, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question.

Je me réjouis de continuer à travailler avec vous pour que nous nous concentrons toujours sur notre première priorité qu'est l'appui au rendement des élèves, et d'engager la discussion à notre réunion prévue pour le 21 septembre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "George Zegarac". The signature is written in a cursive style with a large initial 'G' and 'Z'.

George Zegarac